

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne-Franche-Comté		
AVIS N° 2021 – 01		
Date validation officielle : 28/01/2021	Objet : évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2016-2025 de la Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray	Vote : unanimité

Le CSRPN, réuni en visioconférence le 28/01/2021, a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement, l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) du Lac de Remoray pour la période 2016-2025, proposé par l'Association des amis de la Réserve naturelle du Lac de Remoray, gestionnaire, représentée par Bruno Tissot, conservateur de la Réserve, Céline Mazuez et Hadrien Gens, attachés scientifiques.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance sur la base de la présentation faite par le conservateur et des conclusions de MM. Jean-Yves Cretin et Pierre Durllet, rapporteurs du plan de gestion.

Vu l'évaluation à mi-parcours du quatrième plan de gestion 2016-2025 de la RNN du Lac de Remoray, réalisée par le gestionnaire,
Vu les propositions de réajustement des objectifs du plan de gestion pour les 5 prochaines années proposées par le gestionnaire,
Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant que :

- le CSRPN avait émis le 15/10/2015 un avis favorable sur le plan de gestion 2016-2025 de la Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray ;
- l'évaluation à mi-parcours a pour objet d'établir un bilan des opérations réalisées sur les cinq premières années de ce plan de gestion afin de réorienter si nécessaire les objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années ;
- le gestionnaire de la Réserve naturelle a présenté sur le terrain son projet d'évaluation aux rapporteurs et a pris en compte l'essentiel des remarques et avis préalables pour le document d'évaluation ;
- dans le cas de l'équarrissage naturel :
 - les animaux de la réserve utilisés pour la gestion des milieux naturels peuvent être assimilés à des animaux domestiques, notamment car ils ne restent pas à l'année dans le milieu naturel ;
 - la mort, lorsqu'elle surviendra, ne sera probablement pas issue d'un traumatisme, la cause de la mort, même « de vieillesse » exposant alors à des parasites, pathogènes, désordres physiologiques, tumeurs, etc. et nécessitant une autopsie et des analyses longues pour en identifier la cause ;
 - la sensibilité de transferts en profondeur et latérale de parasites ou pathogènes issus du cadavre vers les milieux aquatiques, ceux-ci sont significativement limités si le sol fait plus de 60 cm d'épaisseur et que l'hydromorphie est à plus de 50 cm de profondeur ;
 - le risque d'inciter, par cet exemple d'équarrissage naturel, le retour à des pratiques d'abandon dans la nature de carcasses issues de l'élevage.

Le CSRPN souligne :

- le travail important d'amélioration des connaissances du fonctionnement lacustre et la mise en place d'un réseau de scientifiques autour de la problématique, comme demandé dans l'avis du 15/10/2015 ;
- le rôle de laboratoire de la Réserve sur les problématiques d'eutrophisation des lacs et l'importance du retour d'expérience qui pourra être acquis ;
- le travail de connaissance naturaliste du patrimoine de la Réserve, notamment l'entomofaune, en s'appuyant sur un réseau de spécialistes important pour valoriser le matériel biologique acquis lors des piégeages ;
- que les mesures agro-environnementales mises en œuvre, notamment en faveur du Rôle des genêts doivent être pérennisées, en particulier en termes de financement lorsque le programme européen aujourd'hui mis à contribution sera parvenu à son terme pour préserver cet enjeu de la Réserve ;
- l'importance de concrétiser les travaux du GIEE en vue de mettre en place des actions concrètes visant à l'amélioration de la qualité des eaux du lac ;
- que les retards ou propositions d'évolution des actions sont modestes et pas de nature à modifier les objectifs et résultats du plan de gestion ;
- l'opportunité de démonter l'ancien poste de secours, proposé en fiche n°2 ;
- l'effort de suivi des Bécassines des marais migratrices, qui a apporté des résultats qu'il conviendra de publier. Il serait important de pouvoir se focaliser sur les Bécassines des marais au mois d'août afin d'estimer la dispersion des nicheurs locaux à l'ouverture de la saison cynégétique ;
- l'importance de la RBI et de cet espace forestier témoin pour le Massif du Jura. Son appropriation est intéressante, la fiche n°5 peut y contribuer ;
- l'importance de la prise en compte des pollinisateurs dans les questions actuelles de biodiversité et que la fiche n°6 entre

pleinement dans l'objectif de connaissance en s'entourant de spécialistes ;

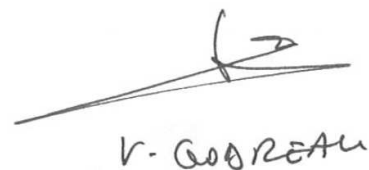
- que la fiche n°7 répond à la demande de l'avis de 2015 concernant l'« importance de maintenir et de développer les actions de valorisation de la réserve auprès du public » sans compromettre la conservation ou la quiétude du milieu naturel ;
- que le Fadet des tourbières est l'objet d'un travail sur la dynamique de ses populations dans la perspective de reconnecter les stations actuelles avec d'autres stations potentielles (« Des ailes pour les tourbières »), programme qui fait l'objet d'une thèse débutée en septembre 2020.

Le CSRPN demande :

- que, au vu des considérants détaillés ci-dessus, la fiche n°1 concernant l'équarrissage naturel soit exclue des propositions d'actions intégrées dans la seconde phase du plan de gestion ;
- que soit mis en place une limitation des apports de nutriments agricoles dans les zones où existe un transfert vers les milieux humides ou aquatiques pour atteindre une amélioration du lac, de ses affluents et des équilibres biologiques des autres habitats de la réserve ;
- que des éléments plus étayés de protocole et de retour d'expériences – notamment issus du programme « Des ailes pour les tourbières » précité – viennent compléter la fiche n°3 concernant la réintroduction de *Coenonympha tullia*. Cette réintroduction ne pourra être envisagée qu'après avoir identifié les causes de la disparition de l'espèce à la lumière des résultats des études génétiques et des suivis de la végétation des habitats favorables. La méthodologie définitive de l'opération fera l'objet d'une validation ultérieure par le CSRPN ;
- que l'effort de valorisation scientifique des suivis et études réalisés dans la réserve naturelle soit poursuivi et renforcé, notamment sur l'entomofaune, la flore et le bilan des réintroductions d'écrevisses à pattes blanches.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la deuxième phase du plan de gestion 2016-2025 de la Réserve naturelle nationale du Lac de Remoray.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU